

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131219-2013_A232-DE
Date de télétransmission : 23/12/2013
Date de réception préfecture : 23/12/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A232

OBJET : Finances - Avance de trésorerie 2014 à la SPLA Pays d'Aix territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de la Burlière à Trets

Le 19 décembre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 décembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CLAVEL Caroline - CRISTIANI Georges - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DILLINGER Laurent - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GRANIER Michel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JONES Michèle - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LOUIT Christian - LUVERA Georges - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIN Jacky - RIVET-JOLIN Catherine - ROUSSEL Jacques - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AGOPIAN Jacques donne pouvoir à DAVENNE Chantal - AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMI Héliot donne pouvoir à CHEVALIER Eric - BRUNET Danièle donne pouvoir à GALLESE Alexandre - CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - DEVESA Brigitte donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard - DUCATEZ-CHEVILLARD donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à SUSINI Jules - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JOUVE Mireille donne pouvoir à DEMENGE Jean - LICCIA Marcel donne pouvoir à MICHEL Claude - LONG Danielle donne pouvoir à MARTIN Régis - MANCEL Joël donne pouvoir à CRISTIANI Georges - MERGER Reine donne pouvoir à DILLINGER Laurent - MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PIERRON Liliane donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - RENAUDIN Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AREZKI Alain - SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel - TERME Françoise donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - TONIN Victor donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile - BAUTZMANN Marcel - BENNOUR Dahbia - BOUTILLOT Guy - CONTE Marie-Ange - CURINIER Erick - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - GUINDE André - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - PIZOT Roger - PORTE Henri-Michel - POTIE François - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - SANGLINE Bruno - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 19 DECEMBRE 2013

Rapporteur : Régis MARTIN

Thématique : Ressources - Finances

Objet : Avance de trésorerie 2014 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de la Burlière à Trets

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de la Burlière à Trets, la SPLA sollicite la CPA pour l'octroi d'une avance de trésorerie remboursable de 4 200 000 € sur l'exercice 2014.

En effet, conformément à l'article 28.7 du contrat de concession, le concessionnaire peut solliciter le versement d'une avance renouvelable, dans les conditions définies par l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2009_A109 du 26 juin 2009, la Communauté du Pays d'Aix a approuvé la création de la ZAC de la Burlière à Trets.

La réalisation de la première tranche de 10,9 hectares a été confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires au travers d'une concession d'aménagement par décision du Bureau du 29 septembre 2010.

Par courrier en date du 9 septembre 2013, la SPLA a transmis à la CPA un bilan prévisionnel dynamique actualisé, faisant apparaître les moyens financiers à mobiliser pour exécuter les travaux d'aménagement. Afin de ne pas alourdir la participation d'équilibre de la CPA, la SPLA propose de ne pas recourir à un emprunt mobilier. Ainsi, en s'appuyant sur les dispositions de l'article 28.7 du contrat de concession, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite auprès de la Communauté une avance de trésorerie pour l'année 2014, d'un montant de 4 200 000€, remboursable avant le 31 décembre 2014, conformément au bilan prévisionnel global de la concession d'aménagement.

En effet, selon les termes de l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales, « le concédant peut consentir des avances justifiées par un besoin de trésorerie temporaire de l'opération ; [...] ces avances font l'objet d'une convention approuvée par l'organe délibérant du concédant et précisant leur montant, leur durée, l'échéancier de leur remboursement ainsi que leur rémunération éventuelle. »

La convention d'avance de trésorerie entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires est jointe en annexe à ce rapport.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1523-2 ;

VU la délibération n°2009_A109 du Conseil communautaire du 26 juin 2009 portant création de la ZAC de la Burlière à Trets ;

VU la délibération n°2010_B432 du Bureau communautaire du 29 septembre 2010 portant sur la passation d'un contrat de concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour la réalisation de la première tranche de la ZAC de la Burlière à Trets ;

VU le courrier de sollicitation en date du 9 septembre du Directeur de la SPLA « Pays d'Aix Territoires » accompagné du bilan prévisionnel dynamique actualisé ;

VU l'avis de la Commission des finances du 28 novembre 2013,

VU l'avis du Bureau communautaire du 5 décembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCORDER** une avance de trésorerie à la SPLA Pays d'Aix Territoires d'un montant de 4 200 000 euros sur l'exercice 2014 remboursable avant le 31 décembre 2014 dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC de la Burlière à Trets ;
- **APPROUVER** les termes de la convention d'avance de trésorerie entre la C.P.A. et la SPLA Pays d'Aix Territoires ;
- **AUTORISER** Madame le Président à signer la convention avec la SPLA Pays d'Aix Territoires ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- **CHARGER** Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté du Pays d'Aix d'opérer les mouvements financiers et comptables correspondants.

CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LA REALISATION DE LA ZAC DE LA BURLIERE A TRETS

Convention d'avance de trésorerie pour 2014 Entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par Maryse JOISSAINS MASINI, Présidente, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2013

Désignée ci-après par la Communauté

D'une part,

ET

La Société Publique Locale d'Aménagement Pays d'Aix Territoires, Société Anonyme à conseil d'administration, au capital de 500 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le n° 520 668 443, dont le siège social est à Aix en Provence au 2 rue Lapierre, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ en vertu de sa qualité de Président du conseil d'administration et Directeur Général.

Désignée ci-après par la SPLA Pays d'Aix Territoires

D'autre part,

ARTICLE 1 : Il est préalablement exposé ce qui suit

La Communauté a confié à la SPLA Pays d'Aix Territoires, dans le cadre d'une concession d'aménagement, la réalisation de la ZAC de la Burlière à Trets.

A ce titre, le concessionnaire assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements prévus dans la concession ainsi que la réalisation d'études nécessaires à leur exécution. La première tranche de l'opération a pour objectif d'offrir des terrains d'activités aux entreprises implantées à proximité du centre ville.

ARTICLE 2 : Avance consentie par la Communauté du Pays d'Aix à la SPLA

Pour permettre à la SPLA Pays d'Aix Territoires de poursuivre sa mission et de faire face aux dépenses à venir, et dans l'attente des recettes définitives provenant de la revente des terrains, la Communauté du Pays d'Aix lui consent une avance de trésorerie sur l'exercice 2014.

Cette avance de trésorerie s'élève à 4 200 000 euros conformément au bilan prévisionnel global de la concession d'aménagement joint dans le courrier de demande du 9 septembre 2013.

Cette avance de trésorerie 2014 consentie par la CPA sera versée au mois de janvier 2014 et elle devra être remboursée par la SPLA Pays d'Aix Territoires avant le 31 décembre 2014.

ARTICLE 3 : Conditions financières particulières

Au cas où l'opération concernée se trouve temporairement en situation excédentaire de trésorerie sur l'année 2014, la SPLA Pays d'Aix Territoires valorisera les produits générés par cet excédent sur l'index TAM afin de les imputer sur les produits financiers de l'opération.

ARTICLE 4 : Remboursement anticipé en cours d'année

Le cas échéant et à la demande de la Communauté du Pays d'Aix, la SPLA Pays d'Aix Territoires devra procéder au remboursement anticipé de cette avance.

Fait à Aix-en-Provence
Le

*La Présidente de la
Communauté du Pays D'Aix*

*Le Président Directeur Général
de la SPLA Pays d'Aix Territoires*

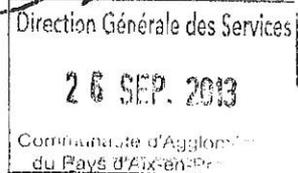
Maryse JOISSAINS MASINI

Gérard BRAMOULLÉ

26 SEP. 2013

N° 213e dgs 1554

D^{re} Finance
LGT
12-09
Aix en Provence, le 9 septembre 2013



COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX
Monsieur Christian BOUCHERIE
Directeur Général des Services
CS 40868

13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

N/Réf : MJG/SS/SM N°1149/2013



2013095PLR1149

Objet : ZAC DE LA BURLIÈRE - COMMUNE DE TRETS - 2011/2021
Demande d'avance de trésorerie à la Communauté du Pays d'Aix

Affaire suivie par :

Madame Vanessa GARELLO
Relations financières avec les communes
Téléphone : 04 42 93 78 58
Mail : vgarello@agglo-paysdaix.fr

Monsieur le Directeur Général,

Concernant l'opération citée en objet, je vous prie de trouver ci-joint le bilan prévisionnel global actualisé au 5 septembre 2013.

Ce dernier fait apparaître un besoin en trésorerie de 4 200 000 € pour l'année 2014.

Il conviendrait donc de prévoir de verser à la SPLA Pays d'Aix Territoires, une avance de trésorerie d'un montant de 4 200 000 €, remboursable avant le 31 décembre 2014.

Je vous souhaite bonne réception des présentes et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur

Jean-Louis VINCENT

PJ : Pièces annoncées

**CR LC02 Z.A.C Burière - Trets
Concession - HT - Bilan actualisé en septembre 2013**

Intitulé	Bilan approuvé	Réalisé total	Fin 2011 Année	Fin 2012 Année	2013 Année	2014 Année	2015 Année	au-delà	Bilan		Ecart
									Nouveau		
RESULTAT D'EXPLOITATION	138 115	-1 310 061	533 018	-1 843 079	-474 108	-2 099 356	218 206	3 803 434	138 115	0	0
DEPENSES	8 848 304	2 258 876	72 041	2 186 835	774 108	2 327 319	2 952 350	535 650	8 848 303	0	0
ETUDES	1 275	1 275		1 275					1 275	0	0
ACQUISITIONS	3 561 069	2 107 634	2 030	2 105 604	597 566	459 749	366 120	30 000	3 561 069	0	0
TRAVAUX	4 192 000	0		100 000	1 629 400	1 629 400	2 262 600	200 000	4 192 000	0	0
HONORAIRES	510 526	38 405	10 078	28 327	21 542	179 234	248 886	22 458	510 525	0	0
FRAIS DIVERS	19 000	402		402	5 000	4 000	5 000	4 598	19 000	0	0
PARTICIPATIONS	0	0							0	0	0
CHARGES FINANCIERES	1 227	1 227		1 227					1 227	0	0
REMUNERATIONS	563 207	109 933	59 933	50 000	50 000	54 936	69 744	278 595	563 207	0	0
Reprise TVA	0	0							0	0	0
RECETTES	8 986 419	948 815	605 059	343 756	300 000	227 963	3 170 556	4 339 084	8 986 418	0	0
CESSIONS TERRAINS	7 509 640	0	0	0			3 170 556	4 339 084	7 509 640	0	0
PARTICIPATIONS	1 427 963	900 000	600 000	300 000	300 000	227 963			1 427 963	0	0
SUBVENTIONS	0	0							0	0	0
AUTRES PRODUITS	0	0							0	0	0
PRODUITS FINANCIERS	48 816	48 815	5 059	43 756					48 815	0	0
REBOURSEMENTS	0	0							0	0	0
Reprise TVA	0	0							0	0	0
FINANCEMENT											
AMORTISSEMENTS	12 600 000	4 200 000		4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	5 200 000	22 000 000		
EMPRUNTS	0	0									
AVANCES (REBOURSEMENT)	12 600 000	4 200 000		4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	5 200 000	22 000 000		
TRESORERIE (SORTIES)	0	0									
MOBILISATIONS	12 600 000	4 200 000		4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	5 200 000	22 000 000		
EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)	0	0									
AVANCES (ENCAISSEMENT)	12 600 000	4 200 000		4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	5 200 000	22 000 000		
TRESORERIE (ENTREES)	0	0									
TRESORERIE											
Dépenses TTC			74 413	2 196 064	798 910	2 682 595	3 445 581	580 154			
Recettes TTC			605 059	343 756	300 000	227 963	3 170 556	4 339 084			
TRESORERIE PERIODE			517 197	-1 843 657	-498 910	-2 454 632	-275 025	3 758 930			
TRESORERIE CUMUL				-1 326 461	-1 825 371	-4 280 004	-4 555 029	-796 099			

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

OBJET : Finances - Avance de trésorerie 2014 à la SPLA Pays d'Aix territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de la Burlière à Trets

Ne prend pas part au vote : BRAMOULLÉ Gérard

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	119
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	118
Majorité absolue	60
Pour	118
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	1

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



23 DEC. 2013